



---

## Politique d'intégration des risques de durabilité

---

## dans les décisions de Meeschaert AM

---

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Meeschaert AM a établi une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le process de prise de décisions en matière d'investissement.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

## | 1. Définitions : Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement.

Un risque en matière de durabilité peut avoir différents types d'origines possibles :

- Des externalités environnementales négatives (exemple : sécheresse, inondations, dangers biologiques...)
- Des facteurs endogènes à l'activité ou, en d'autres termes, les conséquences de l'impact de l'émetteur sur les facteurs E, S ou G.
  - Risques environnementaux (changement climatique)
- Risques physiques qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme par exemple :
  - la perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;
  - l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés ;
  - le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.
- Risques de transition qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxinomie, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à :
  - une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES) ;
  - des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES.
- Risques juridiques et de réputation liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme par exemple :
  - des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ;
  - des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

- Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction clients...

- Risque de gouvernance

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de responsabilité sociétale (RSE).

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés.

Meeschaert AM prend ces facteurs en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

## | 2. Meeschaert AM intègre les risques en matière de durabilité

Meeschaert AM intègre les risques en matière de durabilité dans son processus normal de gestion avec pour objectif leur réduction via la mise en place et le déploiement :

- d'une politique relative aux controverses : exclusion des niveaux de controverses Sustainalytics 4 et 5.
- d'une politique d'exclusion sectorielle générale et spécifique à certains fonds : Une première démarche d'exclusion intervient en amont de l'analyse ISR des entreprises. Pour l'ensemble des fonds, deux activités font l'objet d'une politique d'exclusion : les armes controversées et le charbon. Concernant les fonds ISR, d'autres exclusions sectorielles peuvent également être appliquées pour les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, les OGM et les pesticides.
- d'une politique d'engagement actionnarial : Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement actionnarial dès 2013, afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Il peut prendre la forme de dialogue (lettres et rencontres), de participation aux assemblées générales et de dépôts de résolution.  
<https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2021/03/Rapport-dengagement-2020.pdf>
- d'une politique de réduction de l'exposition aux énergies fossiles : Le fonds Ethique et Partage - CCFD exclut les titres européens qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz et de pétrole.
- d'une politique de sortie du charbon : En juin 2020, Meeschaert AM a annoncé avoir finalisé son désinvestissement des entreprises impliquées dans l'exploitation de mines de charbon thermique et a publié sa politique de sortie du charbon. Meeschaert AM a franchi une nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et renforce ainsi sa prise en compte des risques climatiques dans ses stratégies d'investissement.  
<https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2020/06/Politique-charbon-MAM.pdf>

## | 3. Au travers de la documentation réglementaire des produits Meeschaert AM

Au travers de la documentation réglementaire des produits Meeschaert AM (le prospectus, le règlement, le DICI ou les statuts), chaque portefeuille géré présente ses objectifs généraux en termes financiers et extra-financiers.

Meeschaert AM a défini une méthodologie d'analyse ISR adaptée à chaque classe d'actifs et de catégorie d'émetteurs dans lesquels Meeschaert AM investit.

Pour chacun des fonds ISR ouverts, la documentation légale est disponible sur le site internet de Meeschaert AM et précise la stratégie mise en œuvre.

Pour les fonds dédiés, Meeschaert AM fournit un reporting comportant un volet ISR aux porteurs sur demande.

## 4. La performance ESG et de durabilité

La performance ESG et de durabilité sur les actifs en portefeuille fait l'objet d'un suivi et celui-ci est communiqué aux investisseurs via des reportings :

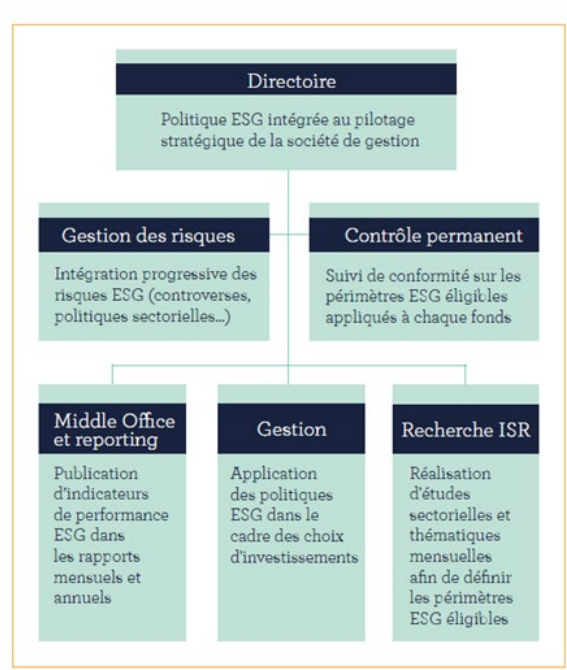
- Rapports d'impact
- Codes de transparence
- Empreintes
- Rapports mensuels ESG des fonds

Meeschaert AM privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. Pour cela, plusieurs outils et modes de communication sont en place afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.

## 5. Moyens dédiés à l'ESG et au risque de durabilité

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion et est supervisée par le Directoire. Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM.

- Moyens humains



- Moyens techniques

Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS.

## 6. Méthodologie d'analyses



- La politique de gestion des risques de Meeschaert AM intègre la gestion des risques de durabilité et leur suivi via les process suivants :

- Suivi des mises à jour des bases de données ISR ;
- Suivi des ratios contraintes quantitatives ISR ;
- Suivi de l'exposition des investissements aux entreprises controversées sur l'ensemble des encours consolidés ;
- Analyse des notations Sustainalytics sur l'ensemble des encours consolidés ;
- Reporting dans le cadre des comités des risques.

## 7. Dans cette démarche d'investissement, les référentiels d'engagement de Meeschaert AM sont les suivants :

Ces pratiques sont détaillées dans le Rapport d'investissement responsable composé de quatre parties :

- La démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM ;
- L'intégration des critères extra-financiers ;
- La transition énergétique et écologique ;
- La mesure d'impact innovante.

<https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2021/03/Rapport-investissement-responsable-2020-VDEF.pdf>

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évaluée par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le

Social Disclosure Project et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représentée au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Meeschaert AM a renforcé son engagement en décembre 2017 en participant à la création du réseau européen Shareholders for Change. L'objectif est de fédérer des acteurs européens très impliqués localement dans l'engagement actionnarial pour participer conjointement aux assemblées générales, co-signer des lettres aux entreprises, rencontrer les sociétés et échanger sur les engagements respectifs. Les sept membres fondateurs, représentant un actif sous gestion total de 22 milliards d'euros, sont implantés dans différents pays.

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de Finance 4 Tomorrow, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative Climate Action 100+ qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant au total 33 billions de dollars.

## 8. Synthèse de l'offre des OPCVM ISR

Fonds ISR ouverts	Classification Règlement (EU) 2019/2088 du 27 novembre 2019.
MAM Human Values	Article 8
MAM Transition Durable Actions	Article 9
MAM Transition Durable Obligations	Article 9
MAM Sustain USA	Article 8
Nouvelle Stratégie 50	Article 8
MAM Asia	Article 8
Ethique et Partage - CCFD	Article 8
Proclero	Article 8
Antiokeia	Article 8
Arthritis Solidinvest	Article 8
Ethicare	Article 8
Porteurs d'Espérance	Article 8
Moninvest	Article 8
Université de Strasbourg	Article 8
MAM Patrimoine ESG	Article 8
MAM Flexible Bonds ESG	Article 8
MAM Short Term Bonds ESG	Article 8
MAM Taux Variables ESG	Article 8
MAM High Yield ESG	Article 8